RÉUSSIR
Terres d'Ariège

L'HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS AGRICOLES ET RURALES

N°862 | Vendredi 1er septembre 2023

32, Av de Gaulle - 09000 Foix - Tél : 05 61 02 14 32 - Port : 06 72 01 76 99 - Le n° : 2,22€ - mail : terres.ariege@gmail.com / Site : www.terres-ariege.fr



Les titres de la semaine



Mise en place d'un dispositif de calamité agricole pour les prairies, les parcours et le miel p. 5

Suite à la sècheresse des printemps et été 2022, le Gouvernement a reconnu l'état de calamité agricole pour l'ensemble du département de l'Ariège.

Actualités
> Éric Fournié : éleveur et chasseur à St-Martin de Caralp p.2

France
Loups et ours : les chiffres continuent de diviser p.3

Le coin des enfants
Du berger au protecteur : les différents rôles des chiens de troupeaux p.4

Syndicat
> Appel du procès de la ruralité p.6
> Inscrivez-vous au voyage annuel de la section des anciens. p.6

Chambre d'agriculture
> Vers une agriculture plus économe, l'Ariège face au défi de l'eau p.8
> Comment produire de l'énergie renouvelable avec la méthanisation p.9

Petites annonces
Vendre, acheter, louer... Faites des affaires avec votre hebdomadaire agricole local *Terres d'Ariège* p.11

Ariège
Résultats de l'édition 2023 de Bouan ! p.12



SYNDICATS P. 6



LE GOUVERNEMENT DÉPLOIE UN PLAN DE SOUTIEN À L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

CHAMBRE D'AGRICULTURE P. 9



CONCRÉTISEZ VOTRE PROJET EN MARAÎCHAGE BIO EN ARIÈGE : 16 HECTARES À RÉPARTIR PRÈS DE MIREPOIX



Eric Fournié éleveur et chasseur à Saint Martin de Caralp

FDC09 : parlez-nous de votre exploitation

Eric Fournié : *Je suis originaire de Saint Martin de Caralp mais mes parents n'étaient pas agriculteurs. L'exploitation a été créée en 1998 avec 5 vaches. Petit à petit, je me suis agrandi en reprenant le cheptel et le foncier des exploitants qui ont cessé leur activité sur Saint Martin de Caralp et les communes alentour (d'Esplas de Sérou à l'Herm).*

Nous avons par la suite créé un gaec, avec Bénédicte mon épouse, Marius mon fils, Thibaud mon associé et Lorie son épouse. Nous disposons de 350 hectares, essentiellement en location. Nous avons 120 vaches (Gasconne, Blonde d'Aquitaine, Limousine et Aubrac), 350 brebis essentiellement tarasconnaises et une douzaine de chevaux. Nous engraissons également 140 à 150 porcs.

A l'exception des broutards et des poulains, toute la production est transformée sur place dans notre atelier de découpe. Nous vendons la viande dans notre boutique et sur les marchés, notamment sur celui de Mirepoix.



FDC 09 © Hélène Bompart

FDC09 : où transhumez-vous ?

Eric Fournié : *pour le cheptel bovin, nous estivons au Prat d'Albis. Les brebis transhument au Port d'Aula (Seix). Je suis Président du groupement pastoral d'Arreau. Nous rencontrons de grandes difficultés car nous avons déjà perdu beaucoup de bêtes du fait de la présence de l'ours malgré la surveillance de nos 4 bergers et de 7 chiens de protection. Au 17 août 2023, sur le groupement pastoral 40 prédations ont été observées et c'est plus de deux fois plus que l'été dernier. Nous nous situons à l'épicentre de la zone de présence de l'ours avec 38 passages du plantigrade enregistrés en 2022. La population se développe chaque année, rendant notre métier de plus en plus difficile et le mot est faible. 3 de nos chiens ont été tués et nos bergers vivent dans l'angoisse permanente d'une attaque. J'avoue que moi-même je ne dors plus.*

Je pense qu'à la longue, l'ours s'habitue à la présence de l'homme et ne le craint plus. Nous avons demandé à la préfecture le classement « d'ours à problème ». Des analyses génétiques (crottes, poils…) permettront, je l'espère, d'étayer notre demande.

FDC09 : comment avez-vous découvert la chasse ?

Eric Fournié : *J'accompagnais à la chasse mon père et mon oncle. C'est avec Louis Pujol, le grand-père d'un ami que j'ai continué mon apprentissage et appris à devenir piqueur dès l'âge de 9 ans.*

Je pique toujours dans l'équipe de l'AICA Cos Saint Martin de Caralp, AICA qui a fusionné il y a deux ans.

Je chasse essentiellement le sanglier et de temps en temps le lièvre.

FDC09 : vous êtes chasseur et agriculteur, comment se passe la cohabitation avec la faune sauvage ?

Eric Fournié : *Il y a une très forte expansion de la population de grands cervidés et de sangliers. Nous prélevons une cinquantaine de sangliers chaque saison et le plan de chasse des grands cervidés est en augmentation constante. Cette forte hausse du plan de chasse des grands cervidés pose un double problème : le coût financier des bracelets à supporter par l'AICA et l'écoulement de la venaison.*

FDC09 : Comment conciliez-vous vos deux activités ?

Eric Fournié : *j'y arrive en courant.*

FDC09 : comment voyez-vous l'avenir de la chasse ?

Eric Fournié : *J'observe ici et ailleurs que le grand gibier se trouve souvent à proximité des maisons, y compris dans les jardins. La chasse est donc rendue plus difficile, d'autant que si certains propriétaires nous sollicitent, d'autres nous rejettent.*
Je suis par ailleurs très confiant dans l'avenir car dans notre AICA nous avons 50 % de jeunes chasseurs dont mes enfants.

FDC09 : Comment voyez-vous l'avenir de votre exploitation ?

Eric Fournié : *Avec 130 brebis prédatés en 15 ans, je suis très découragé. J'envisage même de réduire mon cheptel ovin et de cesser la transhumance des brebis.*

Le côté positif c'est la perspective de voir mon fils Antonin (15 ans) s'installer. A la rentrée il va commencer sa formation au lycée agricole de Pamiers. Il rejoindra très certainement le GAEC.

Fédération des Chasseurs de l'Ariège

SAFER Occitanie APPEL À CANDIDATURES

(Articles L 143.3 et R 142.3 du CRPM)

La Safer Occitanie propose de rétrocéder les biens fonciers ci-dessous, la désignation cadastrale et le zonage des biens dans un document d'urbanisme peuvent être obtenus soit à l'adresse indiquée ci-après, soit sur l'avis affiché à la Mairie de la commune concernée.
Tout intéressé pourra obtenir plus d'informations auprès de la Safer, et déposer leur candidature par email ou courrier postal au plus tard le **18/09/2023**. Passée cette date, les demandes ne seront plus recevables. Adresse : **Safer Occitanie - SD 09, 09000 FOIX - service-09@safer-occitanie.fr – 05 34 09 34 50**. Cet avis ne saurait être considéré comme un engagement de la Safer à l'égard des candidats.

Propriété sur la commune de CARLE-BAYLE d'une superficie totale de 5 ha 79 a 78 ca
Urb : Zone A du PLU
Relevé parcellaire : - 'Jean bounet': ZA- 7(A)- 7(B)- 7(C)- 8 - 'Le souleilla': B- 555 - 'Les carrerots': ZB- 74
Commentaires : Diverses parcelles en nature de terre, prés, taillis simple et taillis sous futaie.
Surfaces boisées : Le bien comporte des terrains boisés d'une superficie <10ha.
Pas de bâti. Bien libre de toute occupation.

Propriété sur la commune de RABAT-LES-TROIS-SEIGNEURS d'une surperficie totale de 1 ha 27 a 35 ca
Urb : Zone A et N du PLU
Relevé parcellaire : - 'Anouillas': A- 2768 - 'Ceguella': B- 216- 251 - 'Fount calquie': B- 436 - 'La brougue': A- 2288 - 'Las costes': A- 1938- 2228 - 'Las trabessos': B- 799- 805 - 'Le pujol': C- 1088 - 'Les vingtenaous': A- 2564 - 'Mont genier': B- 943 - 'Pla dabals': B- 881 - 'Tenat': B- 592 - 'Tillary': B- 287- 320 - 'Trabercieres': B- 614
Commentaires : Diverses parcelles en nature de terres, prés, landes et taillis simple.
Surfaces boisées : Le bien comporte des terrains boisés d'une superficie <10ha.
Pas de bâti. Bien libre de toute occupation.

Propriété sur la commune de LANOUX d'une superficie totale de 2 ha 44 a 40 ca
Urb : Zone RNU
Relevé parcellaire : - 'Las galages': A- 398- 399 - 'Les vergers': A- 103- 104- 372
Pas de document d'urbanisme
Commentaires : Diverses parcelles en nature de terre.
Bien loué mais bail résilié au 30 septembre 2023.
Pas de bâti

Propriété sur la commune de SAINT-QUIRC d'une superficie totale de 1 ha 55 a 38 ca
Urb : Zone A du PLU
Relevé parcellaire : - 'Entre les carrieres' : ZB- 63[21](A)- 63[21](Z)
Commentaires : Bâtiments d'habitation et d'exploitation ainsi qu'une parcelle en nature de terres.
Bien libre de toute occupation.

Propriété sur la Commune de GALEY (09) d'une superficie totale de 1ha 02a 72ca.
Urb : Zone N du PLU
Relevé parcellaire : - 'Escarchein': B- 331- 332- 339- 342- 356 'Laouats': B- 763- 764- 765 - 'Razech': B- 150- 182- 184
Commentaires : Diverses parcelles en nature de prés, landes et taillis simple. Surfaces boisées: Le bien comporte des terrains boisés d'une superficie <10ha.
Pas de bâti. Bien libre de toute occupation.

APPEL À CANDIDATURES SUR LE SITE INTERNET DE LA SAFER OCCITANIE : HTTP://WWW.SAFER-OCCITANIE.COM/

SOMMAIRE

➔FRANCE p. 3 ➔LE COIN DES ENFANTS p. 4 ➔ARIÈGE p. 5 ➔SYNDICAT p. 6 à 7 ➔CHAMBRE D'AGRICULTURE p. 8 à 9 ➔ARIÈGE p. 12

Loup et ours : les chiffres continuent de diviser

COMPTAGE Dix présidents de conseils départementaux des Alpes demandent la révision des méthodes de comptages des loups. Dans les Pyrénées, c'est le chiffrage des dégâts d'ours qui fait polémique.

Les présidents de six conseils départementaux des Alpes(1) ont appelé la Première ministre à « mettre en place des indicateurs de mesure de la population lupine qui permettent une juste et incontestable évaluation de sa répartition sur le territoire », d'après une tribune envoyée à la presse le 1er août. Ces élus LR plaident pour une évaluation « coordonnée par un collège d'experts représentant les structures concernées, tant environnementales que d'élevage ». Le 3 juillet, l'OFB a annoncé une estimation de la population de loups en légère baisse sur un an (906 loups en 2022, contre 921 en 2022). Un « décalage saisissant par rapport à la réalité », estiment les élus locaux, soulignant le « malaise » des éleveurs, qu'ils qualifient de « compréhensible au regard des attaques qui ont connu une forte recrudescence durant l'année 2022 (+19 %) ».

> « Faux de relier directement ces constats aux attaques d'ours »

Les présidents vont jusqu'à évoquer une population lupine qui « varie entre 1 000 et 2 000 individus ». Les départements alpins – qui « concentrent plus de 80 % des attaques » – s'inquiètent des dégâts provoqués par le loup, qui « mettent en péril le pastoralisme ». Tout en appuyant les demandes du syndicalisme majoritaire dans le cadre du Plan loup 2024-2029 : simplification des tirs des défense, élargissement des indemnisations et changement du statut juridique du loup.

Dégâts « à la hausse » ou « chiffres mensongers »

Dans les Pyrénées, c'est la « prédation ursine » qui divise. Dans un communiqué, la FNO (éleveurs d'ovins, FNSEA) déplore des « dommages en forte augmentation sur les troupeaux ». Selon l'association spécialisée, « cette année, les constats de dommages sont à nouveau à la hausse : +21 % entre juillet 2022 (123 dossiers) et juillet 2023 (150 dossiers), selon les données de l'OFB ». La FNO ajoute que « les pertes reconnues chaque année sont estimées entre 900 et 1 000 brebis » en Ariège, premier département touché par la prédation ursine. Un bilan qui ne comprend pas les « bêtes disparues » ni les « pertes indirectes dues au stress des brebis, aux avortements ». Le syndicat exige que « l'État décuple les moyens humains et matériels affectés à l'effarouchement des ours ». Réagissant dans un communiqué du 28 juillet, l'ONG Ferus dénonce des « chiffres mensongers ». « Il est faux de relier directement ces constats aux attaques d'ours, car ils concernent toutes les causes de mortalité », explique l'association de protection de la nature. Selon elle, les 900 à 1 000 animaux tués chaque année incluent « l'ensemble des bêtes expertisées », quelle que soit la cause de la mort. Les décès officiellement attribués à l'ours (« responsabilité ours non écartée ») se chiffrent à « 590 bêtes en 2022 ».





(1) Alpes-de-Haute-Provence, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes, Drôme, Isère, Savoie

Y.G - Agrapresse

EN BREF... Carburants : les ETA veulent la « transparence » sur les coûts liés à la décarbonation

La FNEDT (entreprises de travaux agricoles) a réclamé le 17 août des « références partagées et transparentes » sur les coûts liés à la décarbonation du secteur.

Elle propose la création d'un index du carburant agricole et forestier pour mesurer l'évolution et la part de cette charge dans le prix de la prestation des ETA, selon un communiqué.

« Envisager la décarbonation des travaux agricoles mécanisés se heurte aujourd'hui à un constat d'impuissance technique – l'absence de motorisation de forte puissance avec des énergies non fossiles pour les engins de traction et de récolte – et à une impasse économique – le coût d'investissement astronomique des matériels verts », souligne la FNEDT. Et de réclamer « un prix accessible » pour les carburants alternatifs.

La fédération souligne l'impact de la transition énergétique, en termes d'entretien des machines, formation du personnel, vitesse de travail, poids des machines, avec aussi « une nécessaire réorganisation logistique des chantiers à laquelle beaucoup de professionnels ne sont ni prêts, ni préparés ».

Attentive aux travaux sur la décarbonation des filières céréales, lait et viande, la FNEDT dit vouloir participer à la concertation avec les ministères.

Agrapresse



Du Berger au Protecteur : les différents rôles des chiens de troupeau

ENFANTS *Tu as peut-être un chien avec qui t'amuser, et qui t'avertit quand quelqu'un s'approche de ta maison ? C'est ce qu'on appel un chien de compagnie ! Mais connais-tu les chiens de troupeau ? Ils aident les éleveurs dans leur travail, à la ferme, mais aussi en montagne.*



Les chiens de troupeau sont des animaux remarquables qui ont été élevés pendant des siècles pour aider les bergers dans la gestion des troupeaux d'animaux, principalement des moutons, mais aussi des chèvres, des vaches, et d'autres animaux. Ils sont connus pour leur intelligence, leur endurance, et leur capacité à travailler en collaboration étroite avec l'homme. Ces chiens sont formés pour rassembler, garder, et diriger les animaux. Ils peuvent éloigner les prédateurs, regrouper le bétail éparpillé, et déplacer le troupeau d'une pâture à une autre.

Les chiens de conduite

Les chiens de conduite sont spécialement entraînés pour gérer et diriger les mouvements des troupeaux. Le Border Collie, emblématique de cette catégorie, trouve ses racines entre l'Écosse et l'Angleterre. Ces chiens sont particulièrement appréciés pour leur capacité à utiliser leur "œil" intense, un regard profond et concentré, pour influencer et contrôler le comportement du bétail. Avec une combinaison impressionnante de vitesse, d'agilité et d'intelligence, le Border Collie est devenu l'allié inestimable des bergers du monde entier.

Bien qu'ils ait un instinct naturel pour le travail de troupeau, le potentiel complet d'un Border Collie est véritablement libéré avec une formation appropriée. Cette formation lui permet de répondre à une variété de commandes et de sifflets, rendant le processus de conduite du bétail plus fluide et efficace.

Il existe de nombreuses races de chiens qui sont utilisées pour la conduite et la gestion de troupeaux. Outre le Border Collie, voici quelques autres races populaires pour ce type de travail : Berger Australien, Berger de Shetland, Kelpie Australien, Berger Anglais, Corgi Gallois et Berger Belge.

Chaque race a ses propres caractéristiques et méthodes pour conduire le troupeau, mais elles ont toutes en commun leur intelligence, leur détermination et leur désir de travailler en étroite collaboration avec les humains.

Les chiens de garde de troupeau

Les chiens de garde de troupeau ont une mission essentielle : protéger le bétail contre les prédateurs, qu'ils soient sauvages ou humains, et non pas de les diriger ou les rassembler.

Le Montagne des Pyrénées (Patou), qui tire son nom des montagnes entre la France et l'Espagne, est un autre chien de garde remarquable. Sa fourrure blanche épaisse lui permet de braver les froids montagnards, et malgré sa grande taille, il est doux et bienveillant. Cependant, ne vous y trompez pas, en présence d'une menace pour son troupeau ou sa famille, il peut devenir extrêmement protecteur. Lui aussi bénéficie d'une formation précoce pour s'assurer qu'il protège efficacement sans être inutilement agressif.

D'autre part, le Chien de berger d'Anatolie, originaire des montagnes de Turquie, est un excellent exemple de ces protecteurs. Musclé, rapide, et doté d'une stature imposante, l'Anatolie peut sembler redoutable, mais il est souvent calme et réfléchi. Bien qu'il ait un instinct naturel pour la protection, il est crucial de le former dès son jeune âge pour qu'il puisse différencier les véritables menaces des situations plus ordinaires.



Ces chiens, avec leur dévouement et leur courage, sont des atouts précieux pour les éleveurs, assurant la sécurité du troupeau nuit et jour.

Quand tu vois un chien de troupeau, reste calme. Si tu cries, que tu cours ou que tu fais de grands gestes, le chien pourrait penser que tu veux embêter les animaux. Alors, souviens-toi de rester tranquille et de ne pas t'approcher trop près.

LB



À TOI DE JOUER !



Mise en place d'un dispositif de calamité agricole pour les prairies, les parcours et le miel

DISPOSITIF Suite à la sècheresse des printemps et été 2022, le Gouvernement a reconnu l'état de calamité agricole pour l'ensemble du département de l'Ariège.

Le dispositif indemnise les dommages dus à la sècheresse et ayant occasionné des pertes de récolte uniquement sur les cultures fourragères et la production de miel. Il est ouvert du 1er septembre au 31 octobre 2023.

Exploitations éligibles

Les critères d'éligibilité sont les suivants :

- Exercer une activité agricole dans la production agricole primaire et être actif dans cette production
- Disposer, au moment du sinistre, d'une assurance incendie couvrant les bâtiments en propriété et le contenu des bâtiments de l'exploitation (notamment matériel, cheptel, récoltes et stocks). Lorsqu'aucun élément de l'exploitation n'est assurable contre l'incendie ou que l'exploitant ne possède pas de bâtiment, ce dernier peut bénéficier d'une indemnité s'il est assuré contre la grêle ou la mortalité du bétail.
- Détenir une exploitation comprise en totalité ou en partie en Ariège
- Avoir subi des dommages reconnus par l'arrêté de reconnaissance du caractère de calamité agricole
- Ne pas être en procédure collective sans plan de sauvegarde ou de redressement, en liquidation judiciaire ou bénéficiaire du dispositif d'aide à la relance de l'exploitation agricole sans plan de redressement arrêté
- Le montant des dommages reconnus doit atteindre le seuil de 1000 €
- Pour la production de miel : seuls les apiculteurs détenant au moins 70 ruches peuvent faire l'objet d'une demande d'indemnisation

Composition du dossier d'indemnisation

Les justificatifs à fournir sont les suivants :

- Le formulaire de demande d'indemnisation complété permettant d'évaluer la production brute totale de l'exploitation
- Les attestations d'assurance couvrant à une valeur suffisante les biens de l'exploitation (assurance incendie, multi-risques ou à défaut assurance grêle ou mortalité du bétail)
- Le relevé d'identité bancaire (RIB-IBAN) s'il s'agit d'un compte inconnu de la DDT et si vous avez fait le choix de ne pas compléter l'encadré du formulaire intitulé « Coordonnées du compte bancaire »
- Les bordereaux de livraison ou attestation récapitulative délivrée par les organismes de collecte et de commercialisation pour l'année du sinistre et, d'une manière générale, tout document permettant d'établir la réalité et l'étendue des dommages subis ; pour certaines productions particulières, les copies des déclarations de récoltes relatives à la production considérée, pour l'année du sinistre et les cinq années antérieures



La demande peut être effectuée en ligne via la téléprocédure (TELECALAM) à l'adresse suivante : http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/ ou par papier à envoyer à la DDT de l'Ariège.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter les personnes suivantes à la DDT :

- Jean-Marc MAUREL : 05 61 02 15 48 jean-marc.maurel@ariege.gouv.fr
- Claire BLANC : 05 61 02 15 06 claire.blanc@ariege.gouv.fr

I.ND – JA et FDSEA 09

Le nouveau Préfet de l'Ariège prend ses fonctions, l'agriculture attend des engagements !

PRÉFET La cérémonie de prise de fonction de Simon Bertoux, nouveau préfet du département a eu lieu le lundi 21 août 2023, à Foix.

Monsieur Simon Bertoux, a été nommé préfet de l'Ariège par décret du 13 juillet 2023, a pris ses nouvelles fonctions le 21 août 2023.

A cette occasion une cérémonie s'est déroulée au monument aux morts de Foix, en présence des élus et des personnalités civiles et militaires du département.
Monsieur Simon Bertoux, précédemment conseiller technique aux affaires intérieures auprès de la première ministre Elisabeth Borne. Passé par la préfecture de région Nouvelle-Aquitaine, la Cour des comptes, et la préfecture de police de Paris, est pour la première fois nommé préfet de département, à l'âge de 40 ans.

Les syndicats agricoles du département n'ayant pas été conviés à cette cérémonie, la FDSEA et les Jeunes Agriculteurs de l'Ariège ne manqueront pas de demander une rencontre avec Monsieur le Préfet.

En effet les syndicats majoritaires du département sont les porte-parole de l'agriculture Ariégeoise, c'est pourquoi il leur semble important de d'échanger sur les spécificités de notre territoire et les attentes du monde agricole concernant les responsabilités que prend Monsieur Bertoux en ce mois d'août.

AD. - JA & FDSEA



La chronique ovine
Rendez-vous à TechOvin les 6 et 7 septembre

SALON Si vous êtes éleveur de brebis ou intéressé par la production ovine, le salon professionnel TechOvin est un rendez vous incontournable.

Les 6 et 7 septembre prochains, sa 13ième édition de tiendra comme à l'accoutumée à Bellac (87).

Vous y trouverez encore plus d'exposants qu'en 2021. Les miniconférences font le plein avec 66 thèmes très variés en continu sur les deux jours. Neuf pôles techniques ont été préparés avec les incontournables « chiens de troupeau », « de l'herbe au revenu », « avenir » avec près de 1000 lycéens et étudiants inscrits, « génétique et race » et « viande ». Les pôles « travail » et « village connecté » présenteront leurs nouveautés avec un zoom sur des astuces d'éleveurs. Enfin, les pôles « laine et tonte » et « lait » qui connaissent toujours une forte fréquentation, vous attendent, toujours dans une bonne ambiance. Par ailleurs, la ferme expérimentale du CIIRPO ouvre ses portes la veille du salon, le mardi 5 septembre, pour une visite à 14h. Pour vous inscrire : www.techovin.fr/preparer-votre-visite/le-programme
Pour en savoir plus sur le salon : www.techovin.fr

Laurence Sagot, Idele/CIIRPO

Les activités du CIIRPO sont financées par l'Union Européenne et les conseils régionaux Nouvelle-Aquitaine et Région Centre-Val de Loire



Le Gouvernement déploie un plan de soutien à l'agriculture biologique

AGRICULTURE BIO **Une enveloppe de 60 millions d'euros est allouée pour soutenir l'agriculture biologique.**

Pour faire suite au fond d'urgence doté d'une enveloppe de 10 millions d'euros, qui avait été mis en place en juin pour apporter une aide immédiate aux exploitations en agriculture biologique les plus en difficulté, une nouvelle enveloppe est mise en place par l'Etat. Elle a été obtenue grâce au travail important des syndicats majoritaires nationaux et vise à aider les exploitations frappées par la diminution de la consommation de produits issus de l'agriculture biologique et ayant subi des pertes économiques importantes. Le guichet d'aide est ouvert depuis le 16 août et jusqu'au 20 septembre 2023 à 14h.

Critères d'éligibilité

Les demandeurs de l'aide doivent répondre à l'ensemble des critères suivants :

- Être exploitant agricole, un groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC), une exploitation agricole à responsabilité limitée (EARL) ou une autre personne morale exerçant une activité agricole biologique en France
- Être une petite ou moyenne entreprise (PME) au sens de l'annexe I du règlement (UE) 2022/2472 de la Commission du 14 décembre 2022
- Être immatriculé au répertoire SIRENE de l'INSEE par un numéro SIRET actif au moment du dépôt de la demande d'aide et au jour du paiement ;
- Toutes les productions et surfaces de l'exploitation devront être soit certifiées en agriculture biologique soit en conversion
- L'exploitation devra avoir subi les deux dégradations suivantes de ses indicateurs économiques :

o Une perte d'excédent brut d'exploitation (EBE) en 2022/23 (dernier exercice clos entre le 1er juin 2022 et le 31 mai 2023), de 20% ou plus, par rapport à la moyenne des exercices comptables clôturés entre le 1er juin 2018 et le 31 mai 2020

o Une dégradation de la trésorerie en 2022/23 de 20 % ou plus, par rapport à la moyenne des exercices comptables clôturés entre le 1er juin 2018 et le 31 mai 2020

Montant de l'aide

L'aide compensera jusqu'à 50% de la perte d'EBE, et devra représenter un montant minimum de 1 000 €. Un stabilisateur budgétaire pourra être appliqué au cas où les demandes éligibles dépasseraient l'enveloppe budgétaire. L'aide éventuellement reçue au titre du fonds d'urgence sera déduite du montant d'indemnisation finale au titre de l'aide.

Dépôt de la demande

Les justificatifs suivants seront à fournir :

- Un certificat Bio valide à la date du dépôt de la demande d'aide
- Une attestation comptable justifiant des dégradation des indicateurs économiques (modèle disponible sur le site https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/Dispositifs-par-filiere/Aides-de-crise/BIO-2023)
- Un RIB
- Pour les JA récemment installés : un justificatif de la date d'installation



Dans le cas de reprise, fusion ou scission d'exploitation, c'est l'historique comptable des exploitations précédentes qui doit être utilisé.

La demande de l'aide se réalise via la plateforme de France Agrimer : https://pad.franceagrimer.fr/pad-presentation/vues/publique/retrait-dispositif.xhtml?codeDispositif=BIO_2023.

Un léger report de la date de clôture du guichet semble envisageable, néanmoins nous vous encourageons à faire d'ores et déjà les démarches auprès de votre comptable, car celles-ci peuvent demander un délai supplémentaire.

I.ND – JA et FDSEA 09

PROCÈS DE LA RURALITÉ

Suite au procès de la ruralité du 18 octobre 2022, et au délibéré du 29 novembre suivant, les élus accusés avaient fait appel de la décision prise par le tribunal de Foix.

Pour rappel :
Les 4 structures ariégeoises (la FDSEA, les JA, l'ASPAP, la FDC) et leurs 6 représentants, avait été condamnés à :

- **12 270 € d'amende au total**
- **3 mois d'emprisonnement avec sursis simple chacun**
- **36 000 € au total aux associations environnementalistes plaignantes**

Début août, les accusés se sont vu remettre, par huissier, une citation à comparaître au nom des structures qu'ils représentent et en leur nom propre.

L'APPEL AURA DONC LIEU LE 28 SEPTEMBRE PROCHAIN, AU TRIBUNAL DE TOULOUSE.

A l'annonce de cette nouvelle, les élus accusés souhaitent renouveler leurs remerciements à l'ensemble des personnes ayant apporté leur soutien aux structures durant ce procès.



INVITATION COMMUNE DE LA PART DES SECTIONS DÉPARTEMENTALES DES PROPRIÉTAIRES PRIVÉS ET DES ANCIENS EXPLOITANTS

LES BASTIDES DU TARN

LE 19 SEPTEMBRE 2023







Les sections départementales des propriétaires privés et des anciens exploitants vous proposent de participer à leur voyage annuel.

Cette année une journée de visite des Bastides du Tarn est prévu en compagnie d'un guide local.

Programme de la journée

9H - Départ avec le guide à Gaillac

10H - Visite de Cordes sur Ciel

12H - Repas à l'Auberge de la Ferme des Chênes, à Larroques

14H - Visite de Puycelsi et de Castelnau de Miral

Tarifs & organisation du voyage

- Départ en bus de St Girons, à la gare, à 6h
- Départ en bus de Foix, à la piscine, à 6h40
- Départ de Pamiers, à Intermarché, à 7h15

80€ pour toute la journée (visite, transport et repas compris)

Coupon de réponse

Pour participer au voyage de 2023, merci de renvoyer ce coupon complété accompagné du règlement.
Nombre de personnes inscrite : .....
Point de départ : ☐ St Girons ☐ Foix ☐ Pamiers
Règlement effectué par ☐ chèque ☐ espèce

Le règlement est à effectuer avant le *4 septembre 2023*, à l'ordre de la *SDPPR09*, et à envoyer par courrier au *32 Avenue du Général de Gaulle, 09000 FOIX*.

Pour plus d'information vous pouvez appeler le 06 70 00 71 98

Retour sur Festiv'Agri : une journée sous la pluie mais réussie !

CONCOURS Les Jeunes Agriculteurs de l'Ariège ont organisé ce dimanche 27 août le concours de labour départemental annuel à Lorp-Sentaraille.

Comme chaque année le syndicat des Jeunes Agriculteurs à œuvrer à organiser et préparer son évènement annuel à l'occasion de la finale départementale de labour.

Cet évènement à destination du grand public mais également des acteurs de la profession agricole est un moment de fête et de convivialité autour d'une journée dédiée l'agriculture.

Des animations diverses et un repas 100% local

Les démonstrations de matériel agricole, l'exposition d'anciens tracteurs, et les danses traditionnelles du groupe Tradadou ont rythmé cette journée à la météo capricieuse.
Le concours de labour départemental a évidemment assuré son rôle d'animation phare de la journée, avec cette année quatre concurrents inscrits à la compétition.
Les visiteurs n'ont pas eu peur des quelques averses, et ont répondu présent à l'heure du repas. Cette année encore, les Jeunes Agriculteurs ont régalé les visiteurs avec des produits 100% ariégeois, et le désormais traditionnel burger-frite à une fois de plus fait sensation !

Toute au long de l'évènement, Gilbert Bima, a assuré l'animation de la journée, en mettant en avant les partenaires, les exposants et les participants présents. Les concessionnaires, tout comme les éleveurs présents avec leurs animaux ont également eu droit à leur moment de gloire au micro de l'animateur.

Les remerciements des Jeunes Agriculteurs de l'Ariège

Nous tenons à remercier l'ensemble des partenaires ainsi que tous les élus et représentants ayant fait le déplacement pour participer à cette journée. Nous adressons un remerciement tout particulier à l'ensemble des bénévoles présents pour l'organisation, ainsi qu'aux membres du jury du concours de labour, et tout particulièrement à David Comminges, sans qui le concours ne pourrait pas se faire.
Nous remercions : La mairie de Lorp, la communauté de commune du Couserans, la Chambre d'Agriculture de l'Ariège, le Crédit Agricole, le CERFRANCE, Groupama, la MSA, la SAFER, le Service de Remplacement, le Fédération des coopératives de l'Ariège, ainsi que les concessionnaires et entrepreneurs : la FD des Cuma 09/31, les Etablissements Marchand, les Etablissements Gay, ApyAgriManager, le groupe Gilibert, Clastres Eychenne, Dijeaux, GascoMat, l'Eco CUMA de l'Ariège (A3R), la SOBAC, Conser'sol, Bois Paysans,la marque Noù, la CAPLA, AMB et StockBat.

Malgré le temps maussade, l'objectif de promouvoir et de valoriser l'agriculture ariégeoise auprès du grand public a été atteint.

A.D – JA et FDSEA 09













CHAMBRE D'AGRICULTURE ARIÈGE

CHAMBRE D'AGRICULTURE

VERS UNE AGRICULTURE PLUS ÉCONOME : L'ARIÈGE FACE AU DÉFI DE L'EAU

Même si au début de l'été des orages violents, accompagnés de pluies diluviennes, ont causé des inondations, de la verse sur les prairies de fauche et dans les champs de céréales, le cumul des précipitations n'a pas permis de restaurer les ressources en eau. Une opportunité de se lancer aux côtés des experts de la Chambre à l'adaptation de son exploitation eu égard à la sécheresse et aux restrictions en eau.

Est-il possible de saisir ce contexte de sécheresse et de restrictions en eau comme une occasion de rendre les pratiques agricoles plus sécures et plus vertueuses ?

Le département de l'Ariège a connu ces dernières années des sécheresses importantes, entrainant une baisse d'étiage des cours d'eau et des arrêtés préfectoraux de restriction, pour tous les usages.

Concernant les usages agricoles, nous parlons surtout d'irrigation, l'abreuvement des animaux n'étant pas concerné par les restrictions.

En Ariège, 90 % de l'irrigation provient des rivières réalimentées. Ainsi, le lac de Montbel réalimente l'Hers-Vif et l'Ariège, le lac de Mondély réalimente la Lèze, le lac de Filheit réalimente l'Arize.

Ainsi, même les eaux vives ne peuvent plus être considérées comme une ressource illimitée.

Le niveau du lac de Montbel a atteint un seuil d'alerte et la situation est encore pire à Mondély. Les retenues d'eau ne seront pas en mesure de compenser les prélèvements dans les rivières.

C'est pourquoi les agriculteurs irrigant sur les rivières sont concernés par des restrictions. Les élus de la Chambre d'agriculture alliés à l'association des irriguants et dés syndicats majoritaire FDSEA JA sont activement présents auprès des services de l'Etat pour veiller à leur équilibre pour maintenir la viabilité économique des exploitations, même si l'impact est réel et inévitable.

La profession est aussi de plus en plus sensibilisée à la nécessité de penser la résilience du système agricole par la prise en compte de la raréfaction de la ressource. Les experts de la Chambre d'Agriculture permettre un accompagnement personnalisé en ce sens et proposent tout au long de l'année des journées techniques de terrain et des formations.

Une utilisation raisonnée de l'eau répond à de multiples enjeux.

• Enjeu règlementaire

Les textes le disent, l'irrigation en agriculture doit préserver les ressources en eau

Selon le code de l'Environnement, la gestion équilibrée de l'eau doit permettre en priorité de satisfaire les exigences de la santé, de la salubrité publique, de la sécurité civile et de l'alimentation en eau potable de la population. Elle doit également permettre de satisfaire ou concilier, les exigences, de la vie biologique et des activités économiques dont l'agriculture.

Ce contexte restrictif peut être vu comme une opportunité de réfléchir ses propres pratiques : opter pour une gestion raisonnée de l'eau peut être l'occasion de rendre son système moins vulnérable aux périodes de sécheresse.

• Enjeu d'efficience :

Les agriculteurs ont toujours intérêt à pouvoir maximiser l'efficacité des intrants. C'est « la bonne quantité, au bon moment » ! Repérer les stades de végétation pour lesquels un arrosage abondant est nécessaire, repérer les horaires de la journée limitant l'évaporation, bien orienter ses asperseurs ... la gestion de l'eau est une compétence technique supplémentaire.

• Enjeu de résilience

Utiliser moins d'eau, c'est aussi moins dépendre de l'eau, être moins impacté en cas de sécheresse. Cette démarche s'inscrit aussi dans l'adaptation au changement climatique, et s'ajoute à d'autres choix techniques, comme les variétés choisies par exemple. Les conseillers techniques de la Chambre d'Agriculture vous accompagnent dans cette réflexion.

• Enjeu économique

Assurer un niveau de production rentable, tout en dégageant un revenu correct, nécessite d'optimiser le rendement avec les quantités d'eau disponibles. Là aussi, le choix de variétés adaptées est un enjeu d'avenir.

• Enjeu environnemental

Les agriculteurs sont aussi des citoyens bien conscients des enjeux de la préservation des écosystèmes. Participer à une utilisation collective raisonnée de l'eau de nos rivières, c'est maintenir ou améliorer les habitats des espèces protégées qui vivent dans l'eau ou sur les rives.

• Enjeu sanitaire

Directement lié à l'enjeu environnemental, le maintien des débits des cours d'eau permet de limiter la concentration en engrais azotés liquides. Plus la quantité d'eau dans une rivière est importante, plus elle permet de diminuer la teneur en nitrates de l'eau. On sait que les nitrates sont nocifs (l'eau est considérée comme non potable si le taux de nitrates dépasse 50 mg/l).

• Enjeu de société

La gestion de la ressource en eau est un enjeu collectif. La prise de conscience est primordiale à toutes les échelles. La préservation de la quantité et de la qualité de l'eau détermine la viabilité de nos systèmes. Une meilleure gestion de l'eau est l'occasion pour les agriculteurs de prouver qu'ils sont bien et depuis longtemps, non pas du côté du problème, mais du côté de la solution.

Les acteurs du territoire agissent déjà en prenant en compte la diminution des réserves. Les surfaces en cultures très gourmandes en eau tendent à diminuer.

Nous bénéficions dans le département d'un outil de suivi fin des besoins en eau des cultures irriguées grâce au dispositif financé par l'Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC) "Vallée de l'Ariège".

Des parcelles de références sont équipées de sondes tensiométriques, sur différents secteurs de notre territoire et sur différents types de cultures, afin de collecter des données sur toutes les situations représentatives.

Ces données permettent notamment à la Chambre d'Agriculture de rédiger et diffuser des « bulletins de conseil irrigation » à destination des agriculteurs. Ainsi les producteurs peuvent, seulement lorsque c'est utile, sans forcément s'équiper eux-mêmes de sondes tensiométriques. Les Bulletins "hydrologie" fournissent, eux, des informations sur l'état des réserves et des débits des rivières locales, et sur les différentes mesures prises pour la gestion collective de l'eau.

Plus d'infos : site internet de la Chambre



CHAMBRE D'AGRICULTURE

CHAMBRE D'AGRICULTURE ARIÈGE

CONCRETISEZ VOTRE PROJET EN MARAÎCHAGE BIO EN ARIÈGE : 16 HECTARES À RÉPARTIR PRÈS DE MIREPOIX

L'histoire de l'Agrosite d'Embarou est celle d'un agriculteur qui part à la retraite, et qui veut transmettre ses terres pour un beau projet.
C'est aussi l'histoire d'un lieu à la biodiversité reconnue et protégée, qui compte autant d'espaces naturels en bord de rivière que de terres cultivables.
Enfin, c'est l'histoire d'une collectivité locale, la Communauté de Communes du Pays de Mirepoix, qui souhaite favoriser l'installation de maraîchers pour approvisionner la restauration collective, afin de proposer des repas de qualité aux enfants et aux anciens sur son territoire.
La SAFER et la Chambre d'Agriculture l'ont rejointe pour constituer une association : Graines d'Embarou.
Graines d'Embarou anime un Espace Test Agricole où des moyens sont mis en oeuvre pour aider à la réussite de l'installation de jeunes maraîchers : matériel agricole, conseils techniques, aide à la création d'entreprise et à la recherche de débouchés...
Le site a pour vocation d'accueillir des productions en maraîchage biologique ½ gros.
La priorité étant d'installer des maraîchers et de faire vivre le lieu, les installations "classiques" type JA sont possibles aussi sur les terres libres.

Pour une production "clé en main"

Les terres sont certifiables en bio. L'irrigation est en cours d'installation.
Le site est assez exceptionnel puisque les parcelles proposées à l'installation sont constituées de 16 ha de terres arables quasiment d'un seul tenant : deux îlots traversés par un chemin carrossable. Le terrain, à 280 m d'altitude, est plat, en bordure de rivière. Une jeune haie champêtre a été plantée l'année dernière.
Sur le site, il y a déjà un hangar pour ranger les tracteurs et les outils, et six serres de 455 m2 chacune à répartir entre les porteurs de projets.
Il n'y a pas de logement sur place mais on y a accès à pied à une maison partagée qui appartient à l'intercommunalité, ce qui permet d'y prendre ses repas, de se faire un café, de prendre une douche après une grosse journée de travail dans les lignes, échanger avec les autres maraîchers et même se poser pour des nécessités administratives...

Une formule au choix

Nous cherchons des candidats qui ont le goût du collectif, ayant fait le choix de l'agriculture biologique, et motivés par le demi-gros, la vocation du site étant d'approvisionner la restauration collective locale. Tous les projets répondant à ces critères seront étudiés.
La formule la plus adaptée, et la surface attribuée seront réfléchies avec vous en fonction du projet :

- installation provisoire sur une petite surface avec un accompagnement complet pour se tester en situation réelle en minimisant les risques, avant de décider de prendre ou nom le statut agricole;
- installation progressive avec accompagnement au départ, cotisant solidaire ou agriculteur à titre principal;
- installation classique.

La force du collectif

L'esprit du projet est collectif : les maraîchers peuvent s'organiser entre eux comme ils le souhaitent.
La coordinatrice de l'association est là pour faciliter vos échanges avec les différents interlocuteurs institutionnels et vous permettre de monter un projet qui vous correspond.
Dans l'équipe, vous Dans l'équipe, vous rencontrerez aussi un maraîcher qui travaille en bio depuis longtemps et qui vous fera bénéficier de
toute son expérience. Mais aussi et surtout un lien direct avec tout le réseau agricole ariégeois et des élus très motivés pour permettre votre meilleur développement.
Vous pourrez adhérer à la CUMA équipée spécialement pour le maraîchage et pourrez entrer aussi dans le réseau des maraîchers bio.
Vous pourrez être a c c o m p a g n é s pour consolider votre commercialisation.

Vous l'avez compris, tout sera mis en œuvre pour vous offrir les meilleures chances de mener à bien le projet qui vous correspond.

On vous attend !

Contact : 06 22 09 06 07 ou territorial@ariege.chambagri.fr

PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL — GRAINES D'EMBAROU
PROGRAMME NATIONAL POUR L'ALIMENTATION TERRITOIRES EN ACTION 2019-2023 — COMMUNAUTÉ DE COMMUNES Pays de Mirepoix
Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR — MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION — FRANCE RELANCE

COMMENT PRODUIRE DE L'ÉNERGIE RENOUVELABLE AVEC LA MÉTHANISATION ?

Depuis plusieurs années, la France s'est lancée dans la production de biométhane à partir de ressources principalement agricoles (lisiers, effluents d'élevage, déchets verts...). En captant les émissions de gaz à effet de serre, cette démarche participe activement à la lutte contre le dérèglement climatique.

Qu'est-ce qu'est la méthanisation ?

La méthanisation est une méthode de production d'énergie renouvelable (biogaz) et du digestat (engrais naturel) à partir de ressources principalement agricoles (lisier, effluents d'élevage, déchets verts). La méthanisation intéresse beaucoup d'industriels et d'agriculteurs car elle permet de valoriser certaines matières en énergie et en digestat.

Comment fonctionne la méthanisation ?

Le concept est assez simple :

- **Approvisionner une cuve avec différentes matières organiques des produits agricoles** (résidus de cultures, menues pailles, effluents d'élevage...), de boues de stations d'épurations, déchets d'industries agroalimentaires, biodéchets des ménages... puis faire fermenter le tout.
- **Des bactéries méthanogènes se chargent de les dégrader** tout en produisant du biométhane.
- **Ce biogaz peut être alors collecté pour générer de l'électricité** (en faisant tourner un moteur) ou bien tout simplement utilisé par intégration dans le réseau de ville. Le biogaz produit localement sortira ainsi directement sous les plaques de cuissons, alimentera les chaudières-gaz et chauffera les bâtiments publics à proximité.
- **Le méthaniseur produit aussi le digestat**, une matière très riche en azote, utilisée par les agriculteurs en tant qu'engrais naturel. De plus, le digestat est bien moins odorant que les fumiers et lisiers habituels, car il a déjà fermenté dans le méthaniseur, perdant ainsi son odeur.

À quoi ça sert la méthanisation ?

La méthanisation remplit plusieurs rôles :

- Production d'énergie
- Fabrication d'engrais naturels
- Augmentation de l'autonomie azotée des agriculteurs
- Diversification des revenus pour l'agriculteur

Comment cette pratique permet de s'adapter au changement climatique ?

Comment un procédé qui produit du méthane peut-il être considéré comme **énergie renouvelable** alors que le méthane est un gaz à puissant effet de serre ? Le méthane provoque un effet de serre bien supérieur au CO2. Or, les matières utilisées dans un méthaniseur sont principalement des fumiers, lisiers et déchets (industrie agro-alimentaire par exemple). Lors de leur entreposage dans des silos ou directement aux champs, ces matières se dégradent (par les mêmes bactéries que dans un méthaniseur) et rejettent ainsi... du méthane !

En réalité, un méthaniseur n'est ni plus ni moins qu'une bulle permettant de capter ces gaz et de les utiliser pour se chauffer. Il faut bien comprendre que **la méthanisation permet de capter tous les gaz à effets de serre** (principalement le méthane) des fumiers, lisiers et autres matières fermentescibles, qui se seraient simplement échappés dans l'air autrement. La méthanisation permet, en somme d'éviter l'émission de nombreux gaz à effet de serre, en les captant, et d'en tirer une énergie. **La méthanisation participe ainsi activement à la lutte contre le dérèglement climatique.**

Plus d'infos : www. chambres-agriculture.fr

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR — MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE — ADEME AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE — RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EN BREF

Saisonniers : Comment la réforme du chômage modifie les droits

La réforme de l'assurance chômage de 2021 a des conséquences multiples sur les conditions d'affiliation et le niveau d'indemnisation des saisonniers du secteur agricole.

C'est une des conclusions d'un rapport du CGAAER (ministère de l'Agriculture) publié le 26 juillet. D'une part, les changements de conditions d'affiliation ont peu d'effet :

« Les conditions d'affiliation au régime d'assurance chômage, plus restrictives, privent potentiellement une partie limitée des saisonniers de son bénéfice, à conditions d'emploi inchangées. » Mais l'effet sur les indemnités apparaît, lui, plus important : « L'évolution des règles de calcul d'indemnisation réduit l'allocation journalière pour environ 100 000 saisonniers, travaillant entre 3 et 6 mois par an, mais allonge la durée de versement », constatent-ils.

Pour l'industrie agroalimentaire, la réforme a introduit la modulation du taux de contribution des employeurs. « Un millier d'entreprises de 11 salariés et plus voient leur cotisation augmenter alors que 3 000 sont concernées par un bonus », calcule le CGAAER qui émet des recommandations : soutien financier dans la durée de groupements d'employeurs, négociations collectives sur les conditions d'emploi et de travail, plan d'action territorial pluriannuel « compétences et recrutements »…

Agrapresse

Indicateurs de marché viande bovine

Sources : Normabev, DGAL-TRACES, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

2023 - Semaine 34

	Abattages France	Exports vif (têtes dont veaux)				Effectifs et sorties		Cotations françaises			Cotations Italie	
	Total Gros bovins (têtes)	Italie		Espagne		Ecoulement JBviande : sorties normales		VacheV R= (€/kgC)	JB U- (€/kgC)	Maigre Ch U 400 kg	JB U Modène (€/kgC)	
Références	57 000	18500 (% /sem.2022)		8200 (% /sem. 2021)		Abattage hebdo = 11150 têtes		6.21	6.01	4.11	Evol 2023/2022	
S30	51 780	14 965	-21%	7 853	-5%	5 000	0.4 sem.	5.43	5.18	3.41	5.78	+3%
S31	52 143	16 612	-16%	8 499	+8%	4 500	0 sem.	5.43	5.16	3.40	5.78	+2%
S32	54 271	15 635	-11%	7 925	+4%	2 300	0 sem.	5.45	5.13	3.40	5.78	+1%
S33 (4 jours ouvrés)*	46 210	2 449	-55%	874	-68%	-100	0 sem.	5.47	5.13	3.40	5.78	+1%
S34	53 573	14 687	-30%	10 545	-2%	nc	nc	5.49	5.16	3.45	5.78	-0%

→ Ovins — Entrée abattoir

Zone Sud

du 14 au 20 août 2023

MOY. HEBDO. FRANCEAGRIMER

Catégorie		U	R	O	Variation
AGNEAUX 2 (CIRÉ) €/kg carcasse	13 à 16 kg	-	-	8,05	(- 0,04)
	16 à 19 kg	-	8,38	-	(+ 0,06)
	19 à 22 kg	-	-	-	-
	+ 22 kg	-	-	-	-
AGNEAUX 3 (COUVERT) €/kg carcasse	13 à 16 kg	-	8,54	8,18	(- 0,04)
	16 à 19 kg	8,47	8,41	7,90	(- 0,03)
	19 à 22 kg	8,37	8,17	7,70	(+0,05)
	+ 22 kg	7,55	7,39	-	(- 0,04)
BREBIS 2 (CIRÉ) €/kg Vif	- de 30 kg	ATTENTION PLUS DE COTATIONS DEPUIS DU 12 DÉCEMBRE 2019			
	+de 30 kg				
BREBIS 3 (COUVERT) €/kg Vif	- de 30 kg	ATTENTION PLUS DE COTATIONS DEPUIS DU 12 DÉCEMBRE 2019			
	+de 30 kg				

→ Veaux de boucherie

Élevés Bassin Sud

du 14 au 20 août 2023

Couleur	Cours moyens relevés (en E/kg)	Conformation U	R	O
Blanc		-	-	-
Rose Clair		7,83	7,18	6,64
Rosé		-	6,17	5,59

Prix Moyen Pondéré (100 kg net) : 635,10 (+1,10)

→ Bovins maigres destinés à l'engraissement

MOY. HEBDO. FRANCEAGRIMER — *du 14 au 20 août 2023*

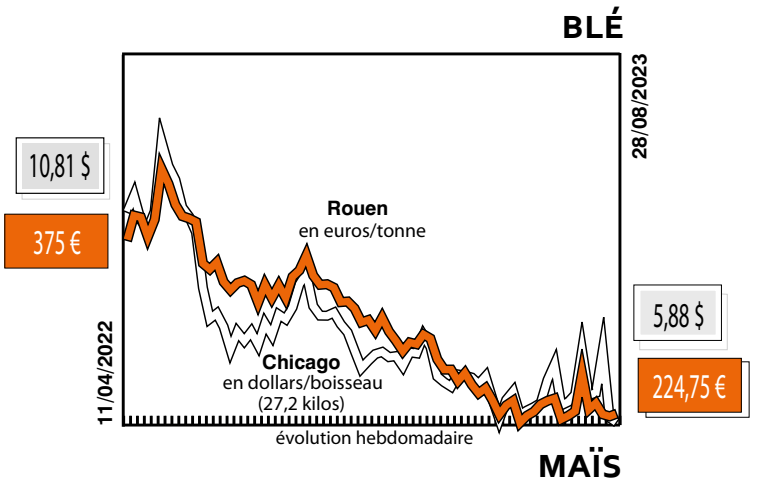
Blonds d'Aquitaine		Mâles 6 à 12 mois			Femelles 6 à 12 mois	
		250	300	350	270	400
E	Prix	4,40	4,20	-	3,90	-
	Écart	(=)	(=)	-	(=)	-
U	Prix	4,10	4,05	-	3,35	-
	Écart	(=)	(=)	-	(=)	-
R	Prix	3,05	3,00	-	2,75	-
	Écart	(=)	(=)	-	(=)	-

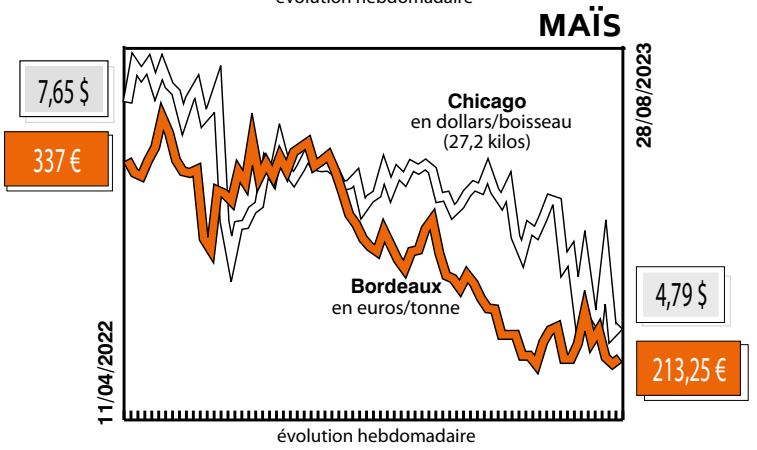
Croisés		Mâles 6 à 12 mois			Femelles 6 à 12 mois	
		Inf. à 300	300	400	270	400
E	Prix	-	3,50	-	-	-
	Écart	-	(=)	-	-	-
U	Prix	3,30	3,25	3,45	3,00	3,00
	Écart	(=)	(=)	(=)	(=)	(=)
R	Prix	3,10	3,05	3,10	2,60	2,70
	Écart	(=)	(=)	(=)	(=)	(=)

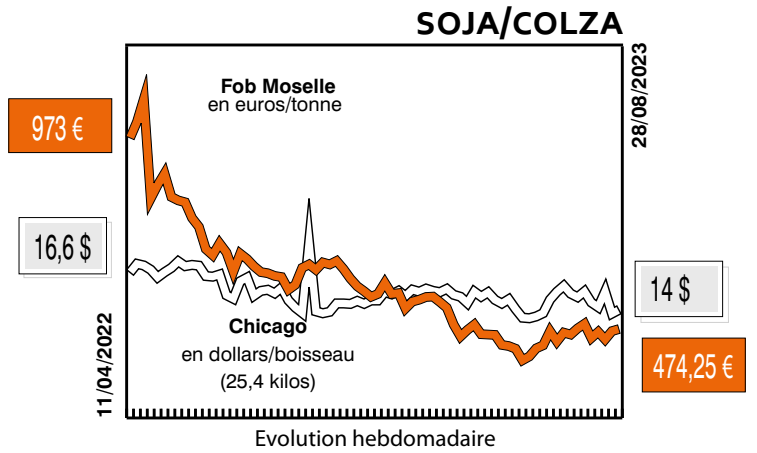
Limousins		Mâles 6 à 12 mois				Femelles 6 à 12 mois	
		Inf. à 250	300	350	350 à 400	Inf. à 270	400
E	Prix	4,00	3,90	3,80	-	3,30	-
	Écart	(=)	(=)	(=)	-	(=)	-
U	Prix	3,65	3,55	3,45	-	3,15	-
	Écart	(=)	(=)	(=)	-	(=)	-
R	Prix	3,00	2,95	2,90	-	2,75	-
	Écart	(=)	(=)	(=)	-	(=)	-

Gascons		Mâles 6 à 12 mois			
		300	350	400	450
U	Prix	3,20	3,05	3,25	-
	Écart	(=)	(=)	(=)	-
R	Prix	3,00	2,95	3,00	-
	Écart	(=)	(=)	(=)	-

→ Céréales







Terres d'Ariège

Édité par la Société d'Édition et de Presse Agricole de l'Ariège
au capital de 5.000€ - Durée : 99 années
Terres d'Ariège
32, Av du général de Gaulle-09000 FOIX / Tél. 05 61 02 14 32
Email : terres.ariege@gmail.com
N°ISSN : en cours d'obtention
Abonnement : 109€ / **Prix au numéro :** 2€22
Commission paritaire : 0323T87809
Dépôt légal : parution

Gérant : Hervé Péloffi
Directeur de publication et responsable de la rédaction : Hervé Péloffi

Rédaction et mise en page :
Élodie Morgant - Laurine Beckers - Adélie Delmas
Inès Nougadère-Duprat - Agence Très Bien

Abonnements et petites annonces :
☎ 05 61 02 14 32 / 06 72 01 76 99

Impression : Digitaprint / 59361 Avesnes-sur-Helpe

Publicité nationale : SAS REUSSIR / 4-14 rue Ferrus, 75014 Paris

➔MATÉRIEL ➔ANIMAUX ➔IMMOBILIER ➔DIVERS...

MATÉRIELS

VENDS combiné de semis Khun 4m, herse HR 4004, semoir Venta LC402 à disques, 1000ha au compteur, distribution hydraulique, cuve 1000L, TBE, 24500 € à débattre - Tél 07.61.89.98.04 ou 06.86.80.89.37

ANIMAUX

81 - VENDS chiots Colleys poils longs, N°puce 250269590062211, parents LOF, siret 41836058200054, 300€ - tél : 07.68.89.44.25

RÉCOLTE

VENDS foin de bonne qualité (120x130) à proximité de St Girons - Tél : 06.75.51.93.18

81 - VENDS féveroles triées de conso dose 600 kg juillet 2023 240 € la dose – tél 06.86.77.38.21

81 - VENDS foin PN 2023 130 balles env 290kg 95€/T Nord Tarn – Tél : 06.45.45.30.01

81 - VENDS petites bottes de pailles et bottes rondes 120x125 prairie naturelle et puzenne - tél : 06.62.56.78.53

FONCIER

RECHERCHE terrain de 1 à 3 ha proche Foix pour pépinière de plants forestiers en végétal local, budget 20 000 € - tél : 06.49.64.01.30

EMPLOI

RECHERCHE prestation gyrobroyeur et prestation épareuse sur la commune de Pamiers, faire offre - tél : 06.33.95.27.96

Achète **TRACTEURS**

FORD du 5000 au 8210, série 40 et autres / MF du 168 au 188, série 200 à 600 - 3000 à 8000 / FENDT modèle après 1980, même porte outils / DEUTZ 7006 à 7207 - DX - AGROTRON - AGROSTAR et autres / VALTRA - CLAAS - SAME / ZETOR 5011 au 16245 - 5340 et 10540 + tous modèles après 1980 / EICHER 6 cylindres - SCHLUTER 6 cylindres / RENAULT série 14-54 et 34 - TEMIS - ARES - CELTIS et autres / FIAT de 80-90 à 180-90 - WINNER - TL - TLA - G et autres / JOHN DEERE série 40-50-55-6000-7000 et autres / CASE IH 745-845-956 à 1455-5120-5140-CX-MX et autres / MB TRAC après 1985 - UNIMOG MERCEDES

Tracteurs accidentés, de vignerons, de vergers... et autres nous consulter

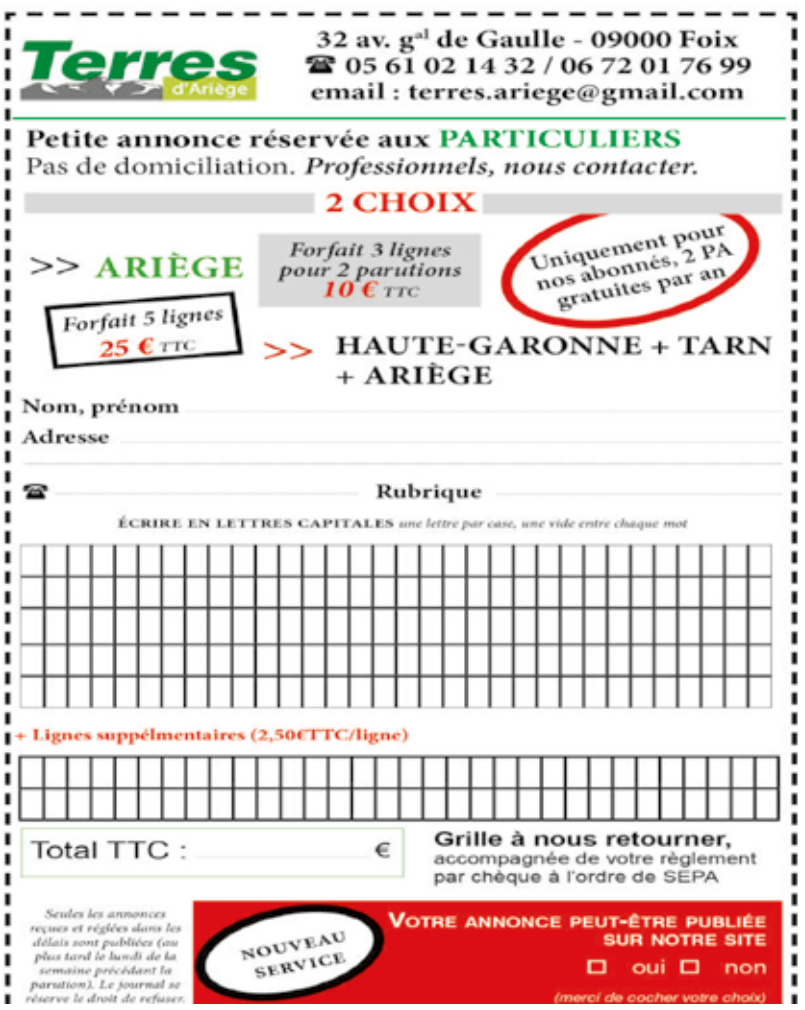
Presses : CLAAS MARKANT 50-55-65 / JOHN-DEERE 342 / Round BALLER 120x120 / Camions - Tracteurs routiers - semi-remorques... Moissonneuse Batt. CLAAS - NH - JD et autres... / Télescopiques - Tractopelles - Niveleuses / Chargeuses après 1980 LIEBHERR - ZETTELMEYER SCHAEFF - ATLAS - ZEPPELIN...

MEYER Gilbert Sàrl - 67210 OBERNAI

Tél. 06 10 84 67 52 - meyer.gilbert-negoce@wanadoo.fr









Bouan 2023
Résultats des championnats nationaux

90ème CONCOURS NATIONAL CHEVAL DE MÉRENS BOUAN

RÉSULTATS DES CHAMPIONNATS NATIONAUX

Championne des 1 an : MARIPOSA DU COURBAS - Famille ALZIEU (09)	**Championne des 2 ans et Championne Espoir :** LOARWENN DE KERGLAS - Famille LE NOHAIC (22)	**Championne des entiers de 2 ans :** LOCH NESS DU COURBAS - Réhanne LE LEANNEC (09)	**Championne des 3 ans montés :** KHELLA JR COURBAS - Famille ALZIEU (09)	**Championne Suprême femelle :** IOTA DU COURBAS - Famille ALZIEU (09)	**Champion des 3 ans montés :** KENDJI DES GRANGES - Elisabeth DOSE et Jean-Marc BRUGIERE (47)
Champion Espoir Mâle : JOYEUX D'HEINS - Familles BONNET et DOUMENS (09 - 31)	**Champion Suprême Mâle :** TOUWAN DES GESQUIS - EARL DES DEUX MOULINS (67)	**Derby des hongres :** IDAHO DE FANTILHOU - Lisa MALHERBE (09)	**Derby des juments :** HOURA DE MAGUELONE (Camargue) - Hugo PINOTIE (13)	**Derby des étalons :** ELIOS DU TROTTIS - Lison PLAINECASSAGNE (31)	**Derby spécial champions :** AGADIR DE FANTILHOU - Zoé CANTIE (09)

Pour fêter les 90 ans du SHERPA Mérens, les éleveurs ont répondu présents et on parfois parcouru des centaines de kilomètres pour rejoindre la prairie de BOUAN. Ils sont venus de Nouvelle Aquitaine, Rhône Alpes, Bretagne, PACA, Alsace Lorraine, Ile de France, Belgique, Italie et bien sûr d'Occitanie, pour défendre leurs couleurs et surtout celle du Mérens ! Certains repartent même avec des titres de Champion National dans leurs valises. **Les membres du SHERPA sont d'ailleurs particulièrement heureux de ces résultats, ça montre que le Mérens dépasse les frontières de l'Ariège grâce à ses nombreuses qualités, et que les éleveurs hors berceau assurent avec brio la promotion et la pérennisation de cette race !!**





La part belle a été faite aux nombreuses démonstrations d'utilisation du Mérens (compétitions, spectacles, démos….) mettant en exergue sa polyvalence et sa générosité.

Encore une belle édition pour ces Journées Nationales, même si la chaleur a un peu retenu les visiteurs chez eux.

Enfin le SHERPA Mérens tient à remercier tout particulièrement les bénévoles, indispensable cheville ouvrière de la bonne tenue de cette manifestation !

Sophie Alzieu

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE
PARIS CPCE
P1

Terres d'Ariège
32, Av de Gaulle - 09000 Foix
Tél : 05 61 02 14 32 - Port : 06 72 01 76 99
www.terres-ariege.fr

Terres d'Ariège
RÉUSSIR